



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1993-1994

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 1994

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés.</i>	5
<i>Projet de motion motivée constatant la conformité de l'arrêté de réallocation avec le contenu et les objectifs du budget administratif pour l'année budgétaire 1994</i> . . .	5
<i>Anniversaire du Roi.</i>	5
<i>Projets de décret (dépôt)</i>	5
<i>Proposition de décret (dépôt).</i>	5
<i>Proposition de résolution (dépôt)</i>	5
<i>Cour des comptes</i>	5
<i>Motion déposée par l'assemblée de la Commission communautaire française</i> . . .	5
<i>Propositions de décret (retrait)</i>	6
<i>Commission de surveillance de la législation sur la langue française (démission d'un membre)</i>	6
<i>Cour d'arbitrage.</i>	6
<i>Composition des commissions (modifications)</i>	6
<i>Questions écrites (art. 63 du règlement)</i>	6

	Pages
<i>Ordre du jour</i> (approbation)	6
<i>Questions d'actualité</i> (art. 65 du règlement)	
Questions adressées à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, chargée de la Fonction publique, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé:	
— Question de M. Cheron: Avenir du domaine de La Hulpe	7
— Question de M. Maingain: Propriété Solvay à La Hulpe	7
— Question de Mme de T'Serclaes: Subside au projet bruxellois pour le dépistage du cancer du sein	8
Questions adressées à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel:	
— Question de M. Liesenborghs: Permanences du ministre dans les établissements de la Communauté française	8
— Question de M. Liesenborghs: Homologation des certificats d'enseignement secondaire inférieur	9
— Question de M. Winkel: Répartition des subsides de la Communauté française entre les écoles de Schaerbeek	10
— Question de M. Simons: Financement de la création audiovisuelle par les cahiers des charges des chaînes TV	10
— Question de M. Simons: Coupure par de la publicité au sein d'une unité d'émission	11
<i>Prise en considération</i>	11
<i>Projet de décret portant approbation de la Convention de l'ONU sur les substances psychotropes et de ses annexes, faites à Vienne le 21 février 1971</i>	
Discussion générale	11
Oratrice: Mme la Présidente.	
Examen et vote de l'article unique.	11
<i>Proposition de décret portant agrément et subvention des centres d'archives privées en Communauté française de Belgique</i>	
Discussion générale	12
Orateur: M. Cheron.	
Examen et vote des articles	12
<i>Proposition de résolution portant sur la promotion de façon prioritaire de l'égalité effective des droits entre hommes et femmes</i>	
Discussion	14
Oratrice: Mme la Présidente.	
<i>Proposition de résolution relative au rôle de la Francophonie face à la dévaluation du franc CFA</i>	
Discussion	15
Demande de renvoi en commission	15
Orateurs: MM. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales, Simons, Mme de T'Serclaes, M. Janssens.	
Vote par assis et levé	16
Orateur: M. Simons.	
Renvoi en commission	16
<i>Proposition de résolution relative à la situation au Burundi et aux actions à envisager par le gouvernement communautaire pour soutenir les institutions et les forces démocratiques ainsi que pour promouvoir les droits de l'homme dans ce pays</i>	
Discussion	16
Orateurs: MM. Simons, Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales, Simons.	

	Pages
<i>Questions orales</i> (art. 64 du règlement)	
— de M. Winkel à M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales, concernant « l'achat éventuel d'une voiture et d'ordinateurs par le cabinet du ministre sur les subsides de l'Aide à la jeunesse »	18
Orateurs: MM. Winkel, Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales, Winkel.	
— de M. Liesenborghs à M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales, et à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, concernant « l'éducation à la citoyenneté »	19
Orateurs: MM. Liesenborghs, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Liesenborghs.	
— de M. Maingain à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, chargée de la Fonction publique, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, relative aux « maladies sociales. — Fonds spécial d'assistance »	21
Orateurs: M. Maingain, Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, chargée de la Fonction publique, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, M. Maingain, Mmes Onkelinx, la Présidente.	
— de M. Simons à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, relative à « l'initiative 'Titan' en Communauté française »	23
Orateurs: MM. Simons, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Simons, Mahoux.	
— de M. Simons à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « les effets structurellement dérégulateurs de l'accord TVB et leurs conséquences pour la presse écrite »	26
Orateurs: MM. Simons, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Simons.	
— de M. Detienne à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « la non-nomination des chefs d'ateliers des athénées du réseau de la Communauté française »	27
Orateurs: MM. Detienne, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Detienne.	
— de M. Vaes à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « la suite du rapport Sojcher sur la formation philosophique dans l'enseignement secondaire »	29
Orateurs: MM. Vaes, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Vaes.	
<i>Interpellations</i> (art. 59 du règlement)	
— de M. Detienne à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « la charte de l'alternance et l'avenir des jeunes de 18 à 25 ans inscrits dans les centres d'éducation et de formation en alternance »	31
Orateurs: MM. Detienne, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Detienne.	
— de M. Maingain à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, chargée de la Fonction publique, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, sur « le recours à la Cour d'arbitrage contre le décret du <i>Vlaamse Raad</i> du 19 mai 1994 modifiant le décret du 19 juillet 1973 réglant l'emploi des langues en matière de relations sociales entre les employeurs et leur personnel »	35
Orateurs: M. Maingain, Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, chargée de la Fonction publique, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé, M. Maingain.	
— de M. Liesenborghs à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « le dossier des rythmes scolaires »	37
Orateurs: MM. Liesenborghs, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Liesenborghs.	

	Pages
	—
— interpellations jointes de M. Simons à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « la taxe sur l'abonnement de télédistribution » et de M. Monfils à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « le projet d'accord entre la Communauté française et les sociétés de télédistribution, dont l'effet est d'augmenter l'abonnement annuel de 150 francs »	41
Orateurs: MM. Simons, Monfils, Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, Simons, Monfils.	
<i>Dépôt de projets de motion</i>	46
— par MM. Liesenborghs et Vaes.	
— par M. Janssens et Mme de T'Serclaes.	

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 14 h 40.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: M. le ministre Tomas, MM. G. Dufour, Urbain et Vandenhoute, en mission à l'étranger; MM. Baudson, Biefnot, Clerfayt et Marchal, retenus par d'autres devoirs; M. Van der Biest, pour raisons de santé.

PROJET DE MOTION MOTIVEE CONSTATANT LA CONFORMITE DE L'ARRETE DE REALLOCATION AVEC LE CONTENU ET LES OBJECTIFS DU BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Mme la Présidente. — Lors de notre dernière séance du 19 mai 1994, le vote sur le projet de motion motivée constatant la conformité de l'arrêté de réallocation avec le contenu et les objectifs du budget administratif pour l'année budgétaire 1994 était resté sans résultat. La reprise du vote sur ce projet aurait donc dû figurer en premier point de notre ordre du jour.

Toutefois, en cas de modification des budgets administratifs en cours d'année budgétaire, l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat stipule que le Conseil doit déclarer la nouvelle ventilation conforme au budget général des dépenses dans les quinze jours de la transmission des arrêtés du Gouvernement. Cet arrêté ayant été pris le 9 mai, le délai de quinze jours expirait le 23 mai 1994.

Par conséquent, la conférence des présidents a constaté que le vote sur le projet de motion dont question ci-dessus devient sans objet par dépassement dudit délai de quinze jours et la ventilation budgétaire nouvelle doit être considérée comme conforme au contenu et aux objectifs du budget général des dépenses.

ANNIVERSAIRE DU ROI

Mme la Présidente. — A l'occasion du soixantième anniversaire de sa Majesté le Roi, je lui ai fait parvenir un télégramme afin de lui adresser nos meilleurs vœux.

PROJETS DE DECRET

Dépôt

Mme la Présidente. — Le Gouvernement de la Communauté française a déposé les projets de décret suivants:

— Relatif aux centres d'accueil pour adultes (doc. 169 (1993-1994) n° 1).

Il a été envoyé à la commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse.

— Organisant la concertation pour l'enseignement secondaire (doc. 170 (1993-1994) n° 1);

— Fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en grandes écoles (doc. 171 (1993-1994) n° 1).

Ces deux derniers projets de décret ont été envoyés à la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche.

PROPOSITION DE DECRET

Dépôt

Mme

nous a transmis une motion sur l'état de la toxicomanie à Bruxelles.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité par l'ACCF en sa séance du 27 mai 1994. Elle est transmise à la commission de Coopération et de Concertation avec l'assemblée de la Commission communautaire française de Bruxelles.

PROPOSITIONS DE DECRET

Retrait

Mme la Présidente. — A la suite du transfert de l'exercice de certaines compétences intervenu le 1^{er} janvier 1994 et par lettres des 26 mai et 1^{er} juin dernier, j'ai été saisie de demandes de retrait des propositions de décret suivantes :

— Portant création d'un Conseil supérieur des personnes âgées pour la Communauté française, de M. Bertouille (doc. 69 (1988-1989) n° 1);

— Modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociales, de M. Duquesne (doc. 48 (SE 1992) n° 1);

— Régulant, à titre expérimental, l'agrément et la subside des résidences-services pour personnes âgées, de M. Hollogne (doc. 112 (1992-1993) n° 1).

Il est pris acte du retrait de ces propositions de décret.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA LEGISLATION SUR LA LANGUE FRANÇAISE

Démission d'un membre

Mme la Présidente. — En date du 20 mai dernier, M. Pierre André nous a présenté sa démission de membre et de vice-président de la commission de Surveillance de la Législation sur la Langue française.

Il en est pris acte.

Il sera procédé à son remplacement lors d'une prochaine séance publique.

COUR D'ARBITRAGE

Mme la Présidente. — Le Greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Modifications

Mme la Présidente. — Le bureau a été saisi de demandes de remplacement en commission :

— A la commission de Coopération et de Concertation avec l'assemblée de la Commission communautaire française de Bruxelles : M. Vaes devient membre effectif;

M. Detienne remplace M. Vaes, en qualité de membre suppléant.

— A la commission de l'Audiovisuel, de la Presse et du Cinéma : M. Thiel devient membre suppléant.

— A la commission de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme : M. Thiel remplace M. Vaes, en qualité de membre effectif.

N'y a-t-il pas d'objection ? (*Non.</*

QUESTIONS ADRESSEES A M

nou

est-elle

tion portant sur le versement d'une contribution annuelle d'un montant de 90 millions de francs en faveur des producteurs indépendants.

Les modalités de cette contribution ont d'ailleurs été discutées par les producteurs indépendants et RTL-TVi.

M. Simons. — Madame la Présidente, les nombreux ministres de l'Audiovisuel qui se sont succédé finiront par avoir raison de ma ténacité. Ils sont très ennuyeux et répètent tous la même chose: ils vont inventer un nouveau programme et, pour l'année 1993, c'est juré, environ 90 millions seront garantis pour les producteurs indépendants. Mais, que voulez-vous, en 1992, il faut bien revenir sur les accords conclus. C'est cela la réalité!

Qui pourrait encore nous faire croire qu'en 1993, les accords que signera RTL-TVi avec qui que ce soit seront respectés alors que rien n'a été fait concrètement pour faire aboutir ceux de 1992?

Toujours des fausses promesses.

Mme la Présidente. — Nous sommes en 1994, monsieur Simons.

M. Simons. — Madame la Présidente, je signale que l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel relatif aux années 1992 et 1993 date du 23 juin 1994. Le ministre peut donc difficilement m'avoir répondu à des questions qui n'ont pu être émises que le 23 juin.

QUESTION DE M. SIMONS: COUPURE PAR DE LA PUBLICITE AU SEIN D'UNE UNITE D'EMISSION

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simons pour poser sa question.

M. Simons. — Madame la Présidente, d'après le décret, aucune insertion publicitaire ne peut avoir lieu au sein d'une unité de programme et celle-ci commence dès le début d'une retransmission d'une émission depuis l'étranger.

Or, les matches de football retransmis actuellement par la RTBF sont amputés d'une partie du programme, soit la présentation des équipes, soit les hymnes nationaux, soit d'autres moments de la diffusion que toutes les chaînes retransmettent intégralement, pour passer de la publicité, ce qui est illégal.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour faire respecter le décret en cette matière?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mahoux, ministre.

M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel. — Madame la Présidente, les retransmissions de matches de football de la Coupe du Monde font régulièrement l'objet d'interruptions mais, conformément au décret, celles-ci doivent avoir lieu hors des unités d'émission, par exemple entre les deux mi-temps.

Je demanderai à la RTBF de me fournir une explication pour pouvoir répondre à la question posée par l'honorable membre et, bien entendu, dès que celle-ci me sera transmise, je ne manquerai pas d'en faire état.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simons pour une réplique.

M. Simons. — Madame la Présidente, permettez-moi de rappeler à M. Mahoux la législation mise en vigueur par son prédécesseur.

D'après le décret, on ne peut pas couper une retransmission pour y insérer de la publicité, sauf au moment d'une césure naturelle. Cette dernière, d'après le rapport de la commission, se situe à la mi-temps mais pas avant.

Tout cela ayant été discuté en commission, j'invite

Définition

De la suspension et du retrait de la subvention

Art. 7. Le centre d'archives privées agréé est tenu de rentrer chaque année un rapport moral, administratif et financier présentant les réalisations et projets.

— Adopté.

Art. 8. Le centre d'archives privées agréé qui bénéficie de subventions en application du présent décret est soumis aux dispositions des articles 55 à 58 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 ainsi qu'aux obligations fixées par le Gouvernement par ou en vertu du présent décret. Mention de ces obligations est faite dans la convention visée à l'article 5.

— Adopté.

Art. 9. La liquidation de la subvention se fait selon les modalités fixées dans la convention visées à l'article 5.

La liquidation de la subvention peut être suspendue par le Gouvernement si le centre d'archives privées agréé ne répond plus aux conditions fixées par ou en vertu du présent décret.

La suspension ne peut être prononcée qu'après que le centre d'archives privées agréé ait été mis en demeure, par lettre recommandée à la poste, de se mettre en conformité aux dispositions prévues par ou en vertu du présent décret.

Un délai de trois mois doit séparer la mise en demeure susvisée et la décision de la suspension de la subvention, cette dernière est notifiée par lettre recommandée à la poste.

— Adopté.

Art. 10. Le bénéfice de la subvention est retiré au centre d'archives privées agréé qui ne démontre pas s'être mis en conformité aux dispositions prévues par ou en vertu du présent décret dans un délai de six mois prenant cours le lendemain de l'envoi de la décision de suspension visée à l'article 9.

Le retrait est notifié par le Gouvernement au centre d'archives privées par lettre recommandée à la poste.

— Adopté.

Art. 11. Le retrait de la subvention entraîne le retrait de l'agrément. Aucune nouvelle agrément du centre d'archives privées ne peut être accordée avant l'expiration d'un délai de 5 ans à dater de la notification visée à l'article 10.

— Adopté.

Du conseil du centre d'archives et de l'inspection

Art. 12. Il est créé un conseil des centres d'archives privées. Il émettra d'initiative ou à la demande du Gouvernement des avis et recommandations en matière de normalisation technique, de conditions de conservation et de communication des documents. Il garantira la cohérence scientifique des centres agréés. Il se réunit au moins deux fois par an. Il peut créer en son sein des commissions techniques.

Il est composé d'un responsable scientifique de chacun des centres d'archives privées agréés, de deux représentants de la Direction générale de la Culture et de la Communication, de deux personnalités reconnues pour leurs compé-

tes en archivistique contemporaine et du ministre qui a la Culture dans ses attributions ou de son représentant.

— Adopté.

Art. 13. Le conseil est présidé par le ministre qui a la Culture dans ses attributions ou son représentant.

Le conseil adopte son règlement d'ordre intérieur. Sauf s'il a été adopté en présence du ministre qui a la Culture dans ses attributions, il est soumis à l'approbation du Gouvernement.

L'autre, pur et simple, signé par M. Janssens et Mme de T'Serclaes, est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Communauté française,

— Ayant entendu les interpellations jointes de M. Simons à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « la taxe sur l'abonnement de télédistribution », et de M. Monfils à M. Mahoux, ministre de l'Education et de l'Audiovisuel, sur « le projet d'accord entre la Communauté française et les sociétés de télédistribution, dont l'effet est d'augmenter l'abonnement annuel de 150 francs », et la réponse du ministre,

— Passe à l'ordre du jour. »

Nous voterons ultérieurement sur ces projets de motion.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 19 h 55.*

Le Conseil se réunira demain, mardi 28 juin 1994 à 10 heures.

<

Présents :

Mme Corbisier-Hagon (Présidente), MM. M. Harmegnies, Hasquin, Liesenborghs, Mairesse, Séneca et Vaes.

Excusé :

M. Maingain.

Absents :

Mme Burgeon, MM. Ph. Charlier, Collart, Daras, Duquesne, Gilles, Guillaume, Hazette, Henneuse, Hismans, Léonard, Nothomb, Poty, Severin, Mme Stengers et M. Walry.

Mardi 28 juin 1994

Commission de l'Audiovisuel, de la Presse et du Cinéma

Proposition de décret relatif à l'existence et au développement d'une presse indépendante et pluraliste, de M. Simons et consorts.
Doc. 37 (SE 1992) n° 1.

Présents :

MM. Viseur (président), Janssens et Simons.

Absents :

MM. Biefnot, Borremans, De Decker, Delizée, Désir, Ducarme, Féaux, Gol, M. Harmegnies, Henry, Langendries, Lefèvre et Poncelet.

Commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse

Projet de décret relatif aux centres d'accueil pour adultes.

Doc. 169 (1993-1994) n° 1.

Rapporteur : M. Borremans.

Présents :

MM. Bertouille (président), Barzin, Borremans, Detremmerie, Grimberghs, Hollogne, Meesters, Perdieu et Winkel.

Excusée :

Mme Burgeon.

Absents :

MM. Clerfayt, G. Charlier, F. Dufour, Hofman, Minet et Reynders.

Autre membre du Conseil présent :

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales.

Commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement

Comptes de l'exercice budgétaire 1993.

Vérificateurs aux comptes : MM. Guillaume et Pierard.

Présents :

MM. Mayeur (président), Charlier, Flagothier, Guillaume, M. Harmegnies et Pierard.

Excusés :

M. Bertrand et Mme de T'Serclaes.

